

Édito



Indignons-nous!

La suppression de la taxe professionnelle et les premières dispositions législatives portant réforme des collectivités territoriales sont intimement liées et la conjugaison de leurs mises en œuvre sera lourde de conséquences pour les contribuables que nous sommes, pour nos collectivités et le tissu associatif, mais aussi pour nos entreprises. Je pense en particulier aux secteurs du bâtiment et des travaux publics dont une très grande partie de l'activité résulte de la commande publique. A ce jour les collectivités territoriales assurent en France plus de 70 % de cette commande. En amputant les ressources fiscales des Régions et des Départements et en limitant leurs champs de compétence, ces réformes vont, d'une part, fragiliser ces secteurs d'activité dont on connaît le poids en terme d'emplois et d'investissements et, d'autre part, limiter leurs aides financières en faveur des communes.

Les communautés de communes pourraient a priori, à l'examen de ces réformes, considérer qu'elles sont relativement épargnées. La loi les renforce dans leurs champs d'activités et affirme leur garantir le même niveau de ressources qu'auparavant. A y regarder de plus près c'est, en fait, un dispositif profondément inique. Il organise le transfert de l'impôt économique sur les impôts ménages. Il institue même une forme de solidarité à l'envers, celle des territoires les plus pauvres au bénéfice des plus riches. Environ 400 000 euros de la taxe d'habitation perçue sur notre communauté seront versés dans un fonds national qui pour l'essentiel bénéficiera aux grandes agglomérations. Pour l'ensemble de la Creuse, cette contribution à ce fonds sera de l'ordre de 4 millions d'euros. C'est un véritable hold-up que nous subissons. C'est par dessus tout, la concrétisation d'une mise en jachère politique et financière des espaces ruraux. Enfin comme Stéphane Hessel du haut de ses 93 ans, j'ai envie de dire « indignons-nous! ».

En dépit de ce contexte de crise et de difficultés, il nous appartient de garder espoir. A l'aube de cette nouvelle année et bien que tardivement, je voudrais souhaiter à vous et à vos proches mes meilleurs vœux.

Jean-Claude Michaud

Président de la communauté de communes
de Bourgneuf-Royère de Vassivière



SUPPLÉMENT RIVIÈRES

Un nouveau programme d'actions de cinq ans
qui concerne 450 propriétaires.

De nouveaux locaux pour la communauté de communes et le SIVOM

Quittant le centre de Bourganeuf où elle était à l'étroit, la communauté de communes a pris possession de ses nouveaux locaux à Masbaraud-Mérignat. Désormais, elle partage en copropriété avec le SIVOM (Syndicat Intercommunal à Vocations Multiples) de Bourganeuf-Royère un bâtiment parfaitement adapté à leurs activités. Totalement indépendantes l'une de l'autre, tout en mutualisant une partie de leurs moyens, les deux structures ont investi chacune un niveau de l'édifice pour installer leurs services. La communauté de communes conservera cependant une permanence dans la future Maison du Territoire, à Bourganeuf.

Horaires d'ouverture au public des deux structures :

Du lundi au jeudi de 8h00 à 12h00 et de 13h30 à 17h30 – Le vendredi de 8h00 à 12h00.



**Communauté de communes
de Bourganeuf-Royère de Vassivière**

De gauche à droite :

Jean-Claude Michaud, président ; Sandrine Szczepanski, secrétariat – comptabilité ; David Giraud, direction – développement économique ; Peggy Chevilley, environnement – patrimoine – randonnée ; Géraldine Devaux, logement et cadre de vie ; Sophie Provenchère, pôle local d'accueil Sud Ouest Creuse.

Route de La Souterraine

BP 27

23400 Masbaraud-Mérignat

Tel : 05 55 54 04 95 – Fax : 05 55 64 83 56

Mail : administration@ccbrv.fr

www.cc-bourganeuf-royeredevassiviere.fr



SIVOM de Bourganeuf-Royère

De gauche à droite :

Jacques Mazière, président ; Yann Giroix, responsable environnement ; Frédéric Suchet, direction ; Carinne Marcon, secrétariat – comptabilité ; Nicole Harvez, secrétariat – comptabilité ; Angélique Brunot, technicienne Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC) ; Guillaume Carrou, chef d'équipe voirie.

Le SIVOM compte également 14 agents au sein de ses services ordures ménagères et voirie.

Route de La Souterraine

BP 36

23400 Masbaraud-Mérignat

Tél : 05 55 64 11 00 – Fax : 05 55 64 15 74

Mail : administration@sivombgf.fr

Déchetterie sur le même site

Ouverte lundi, mercredi, vendredi et samedi

- du 1^{er} octobre au 31 mars : de 8 h à 12 h et de 14 h à 17 h

- du 1^{er} avril au 30 septembre : de 8 h à 12 h et de 14 h à 18 h.

La suppression de la taxe professionnelle: une réforme à la hussarde

Une réforme de la taxe professionnelle (TP) était certainement nécessaire. Des consensus étaient probablement possibles. Mais les options gouvernementales ont conduit à un véritable bouleversement. Jean-Claude Michaud, président de la communauté de communes, dénonce « une réforme dogmatique conduite à la hussarde. »

Depuis 2002, la TP était notre seule ressource fiscale. Ce lien entre le secteur économique et la communauté de communes avait permis d'engager de nombreuses actions : zones d'activités, voirie, défense incendie, soutien à l'artisanat et au commerce, habitat,...

En rompant pour partie ce lien privilégié, la suppression de la taxe professionnelle, décidée par le gouvernement, modifie radicalement les règles fiscales du fonctionnement de la communauté de communes de Bourgneuf-Royère de Vassivière et va même au-delà.

Qu'est-ce qui a changé au 1^{er} janvier 2011 ?

La TP est remplacée par un nouveau panier fiscal composé à 50 % d'impôts économiques et à 50 % d'impôts sur les ménages.

Désormais, les entreprises vont payer une contribution foncière appliquée aux valeurs locatives (CFE) et une contribution sur la valeur ajoutée (CVAE) qui est plafonnée. Ces nouveaux impôts économiques ne représentent que 50 % des recettes que procurait auparavant la TP.

L'autre moitié de nos nouvelles ressources fiscales est à présent assurée par les ménages. La communauté de communes de Bourgneuf-Royère de Vassivière va apparaître sur la feuille d'impôt de la taxe d'habitation car l'intercommunalité se voit attribuer la part de la taxe d'habitation perçue jusque-là par le Département. Ce transfert est supérieur de 400 000 € par rapport au produit antérieurement perçu par la communauté de communes au titre de la TP. Mais nous devons reverser cette somme à un Fonds National de Garantie Individuelle des Ressources (FNGIR) dont les bénéficiaires seront les communautés urbaines et les communautés d'agglomérations. La campagne va payer pour la ville. C'est la solidarité à l'envers.



Quelles conséquences cela entraîne-t-il ?

En remplaçant l'impôt économique par l'impôt sur les ménages, l'Etat réduit considérablement notre marge de manœuvre. La pression fiscale sur les contribuables est déjà lourde et il sera difficile de l'augmenter en particulier sur notre territoire qui est déjà fragilisé. C'est un piège car l'Etat nous place en responsabilité non seulement devant le secteur économique mais face à l'ensemble des habitants de notre territoire. Tous les mécanismes du transfert de l'impôt économique sur les ménages sont en place. A plus ou moins longue échéance, cela risque d'entraîner des hausses d'impôts car les collectivités locales devront maintenir leur niveau de ressources pour assurer leurs engagements. Autre effet néfaste : la réforme prive les conseils généraux et régionaux d'importantes ressources fiscales les obligeant à se replier sur les compétences régaliennes issues de la décentralisation (APA, Handicap, RSA, Education,...). Les Régions et les Départements auront-ils encore les moyens d'aider les collectivités locales et les associations en participant à des financements ou en apportant des subventions ?

Cette réforme fait naître des incertitudes qui engendrent, faute de visibilité, la prudence des collectivités et freine les investissements.

Cette réforme est de la seule responsabilité du gouvernement. Les élus la subissent, les contribuables et l'ensemble des habitants vont l'endurer.

Les recettes fiscales de la communauté de communes		
2009	2010	2011 (premières estimations)
Produit de la taxe professionnelle unique (TPU)	Compensation relais déterminée sur le calcul de la TPU 2010	Taxe d'habitation : 53,03 % Part départementale de la taxe d'habitation antérieurement perçue par le Département
		Taxe sur le foncier non bâti : 1,34 % Produit des parts départementale et régional du foncier non bâti (perçu antérieurement par le Conseil régional et le Conseil général).
		Contribution Economique Territoriale (CET) : 39,90 % La CET remplace la TP avec deux composantes : La CVAE (Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises) : 8,33 %. La CFE (Cotisation Foncière des Entreprises) : 31,57 %.
		IFER (Imposition Forfaitaire sur les Entreprises de Réseaux) : 3,43 %
		TASCOM (Taxe sur les Surfaces Commerciales) : 2,30 %
1 308 663 €	1 403 598 €	1 403 598 €

58 logements anciens ont bénéficié du PRIG

La politique d'amélioration de l'habitat privé est l'une des priorités de la communauté de communes.

A l'OPAH (Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat), achevée en mars 2009, a fait suite un Programme Régional d'Intérêt Général (PRIG) en faveur de l'amélioration de l'habitat ancien.

Bien que proche de l'OPAH, le PRIG était plus sélectif.

Il portait sur des thématiques plus réduites et plus contraignantes : la résorption de la vacance des logements, le traitement des logements très inconfortables, très dégradés ou insalubres, l'adaptation des logements au handicap ou au maintien à domicile des personnes âgées, la réduction de

Autre obstacle : l'incompatibilité entre les aides ANAH et l'acquisition du logement avec un prêt à taux 0 %.

Plus de 500 000 € de travaux

Lancé le 14 septembre 2009, en partenariat avec l'ANAH (Agence Nationale pour l'Amélioration de l'Habitat), La Région Limousin et le Département de

Un nouveau dispositif à l'étude

Le PRIG étant terminé, la communauté de communes est actuellement en négociation avec l'ensemble des partenaires financiers pour la mise en œuvre d'un nouveau dispositif d'intervention sur le territoire.

Ce programme ne devrait pas être opérationnel avant le début du second semestre 2011.

Mais cependant, il existe toujours un certain nombre d'aides dont peuvent bénéficier les propriétaires occupants ou bailleurs qui ont des projets d'amélioration de l'habitat.

Les services de la communauté de communes se tiennent à leur disposition pour leur fournir toutes les informations et les conseils nécessaires.

Tél. : 05 55 54 04 95.



Aménagement de combles

la Creuse, ce programme s'est achevé le 31 décembre 2010.

Durant ces 15 mois, le Service Habitat de la communauté de communes a tenu 140 permanences et reçu 525 personnes.

Au 31 décembre, 104 nouveaux contacts avaient été établis avec des propriétaires occupants ou bailleurs.

Au final, 58 dossiers de demande de subvention ont été accompagnés. Les propriétaires occupants ont été les principaux bénéficiaires de l'opération puisque 56 d'entre eux ont obtenu des aides financières pour un montant global de travaux s'élevant à 463 726 € HT.

Ces travaux ont bénéficié d'un total de subventions de 207 392 €, dont 35 040 € provenant de la communauté de communes.

Dans leur grande majorité (75 %), ces propriétaires sont âgés de plus de 60 ans et 58 % d'entre eux vivent seuls.

Deux propriétaires bailleurs ont bénéficié du PRIG pour deux logements conventionnés vacants.

L'ensemble de ces travaux, s'élevant à 45 947 € HT, a été subventionné à hauteur de 23 947 €, dont 4 391 € octroyés par la communauté de communes.



Aménagement d'un salon



la précarité énergétique chez les propriétaires occupants.

Pour les propriétaires bailleurs, le dispositif était beaucoup plus restrictif et ne concernait que les logements, insalubres ou très inconfortables, situés en centre bourg de Bourgneuf, St-Dizier-Leyrenne et Royère-de-Vassivière.

Pour les propriétaires occupants, les thèmes du handicap et de l'insalubrité sont restés très présents.

Le thème de la précarité énergétique pour les plus modestes était également fort mais avec des plafonds de ressources toujours très faibles.

Les aides s'adressaient donc aux ménages ayant le moins de capacité à financer des travaux.

Pour les ménages situés dans la tranche de ressource intermédiaire, les logements devaient être dépourvus d'un ou deux éléments de confort pour pouvoir bénéficier de subventions de l'ANAH.

A signaler : le service Habitat de la communauté de communes ne tient, pour le moment, qu'une seule permanence hebdomadaire le lundi après-midi de 14 heures à 17 heures, dans ses locaux du 21 avenue Turgot à Bourgneuf. **Tél. : 05 55 64 45 60.**

Le tout numérique au 29 mars

La Creuse, comme tout le Limousin, va passer le 29 mars 2011 à la télé tout numérique (TNT): plus de chaînes et une meilleure qualité d'image et de son. Encore faut-il s'y préparer!

L'accompagnement au passage à la TNT (information, aides financières, assistance technique) ne relève pas du champ de compétences de la Communauté de communes. Néanmoins – et c'était l'objet de l'enquête lancée auprès de la population du territoire l'été dernier – l'intercommunalité a fait le choix, en collaboration avec les communes membres, d'alerter les instances compétentes sur les problèmes qui viendraient à se poser.

Il semblait donc utile de rappeler les contacts capables de vous fournir tous les

Chaîne	Fréquence	Chaîne	Fréquence	Chaîne	Fréquence
1 TF1	554	14 France 4	488	31 TF1 HD	540
2 France 2	487	15 DFM TV	480	32 France 2 HD	540
3 France 3	480	16 i-TELE	480	36 M6 HD	540
4 CANAL+	554	17 Virgin 17	480	37 ARTE HD	520
5 France 5	487	18 Gulli	480	38 EUROPE 1	480
6 M6	530	19 CANAL INFO	540	39 RMC	480
7 ARTE	480	20 France O	480	40 RTL	480
8 Direct 8	480	21 Canal 21	480	41 FRANCE INFO	520
9 W9	530	22 RFI	480	42 FRANCE INTER	520
10 TMC	554	23 NFL Paris	480	43 FRANCE BLEU	520
11 RTT	530	24 CAP 24	480	44 NOSTALGIE	520
12 NFL12	554	25 NUMERIQUE	480	45 NFL	480
13 LCP	480	26 VIDEOCLUB N	480	46 NFL	480

renseignements nécessaires et de préciser les aides techniques et/ou financières dont vous pouvez bénéficier.

Qui est concerné?

Le passage à la télé tout numérique concerne les foyers qui reçoivent les six principales chaînes nationales, et seulement ces chaînes, par une antenne râteau ou une antenne intérieure.

Pour continuer à recevoir les émissions et bénéficier des avantages de la télé tout numérique, ces foyers doivent équiper leur poste de TV d'un adaptateur TNT ou acquérir une TV avec TNT intégrée.

Ils peuvent aussi choisir un autre mode de réception de la télévision numérique: le câble, le satellite, l'ADSL, la fibre optique. Au moment de l'extinction du signal analogique (le 29 mars prochain), les fréquences d'émission des chaînes en numérique peuvent changer.

C'est pourquoi, les téléspectateurs devront lancer une nouvelle recherche et mémorisation des chaînes sur chaque poste recevant la télévision numérique par une antenne râteau ou intérieure, y compris sur les postes qui reçoivent la TNT depuis longtemps.

Des aides financières

Afin de permettre à tous d'accéder à la TNT, l'Etat a prévu une aide financière pour les foyers les plus démunis qui dépendent d'une antenne râteau ou d'une antenne intérieure et reçoivent actuellement au maximum les 6 chaînes (TF1, France 2, France 3, France 5/Arte, Canal + en clair et M6) et éventuellement une chaîne locale.

Si vous résidez dans une zone couverte par la TNT (zone dans laquelle le téléspectateur peut recevoir les chaînes de la TNT avec une antenne râteau), vous pouvez bénéficier:

- D'une aide d'un montant de 25 euros maximum (sous conditions de ressources et pour les foyers exonérés de redevance audiovisuelle) pour l'acquisition d'un adaptateur TNT, d'un téléviseur TNT intégrée, ou pour un abonnement au câble, au satellite ou à l'ADSL.

- D'une aide d'un montant de 120 euros maximum (sous conditions de ressources et pour les foyers exonérés de redevance audiovisuelle) pour l'adaptation, la réorientation ou le remplacement d'une antenne râteau.

Si vous résidez dans une zone non couverte par la TNT, vous pouvez bénéficier d'une aide d'un montant maximum de 250 € pour l'acquisition d'un mode de réception alternatif à l'antenne râteau (notamment la parabole satellitaire). Cette aide à la réception est attribuée sans condition de ressources.



Prêt pour le tout numérique

Pour en savoir plus :
www.tousaunumerique.fr
 ou **0 970 818 818** (prix d'un appel local)

Avant d'engager toute démarche, contactez le Groupement d'Intérêt Public (GIP) France Télé Numérique au **0970 818 818** (* numéro non surtaxé, prix d'un appel local, du lundi au samedi de 8 h à 21 h).

Plus d'informations sur le site Internet

www.tousaunumerique.fr
 Une info-mobile 'tous au numérique' passera près de chez vous. Vous en serez informés prochainement par votre mairie.

Les modalités pour bénéficier de l'aide:

Les dossiers de demande d'aide sont disponibles, sur demande auprès du centre d'appel, ou bien en téléchargeant les formulaires sur le site internet: www.tousaunumerique.fr

Les personnes pouvant bénéficier d'une aide doivent garder leur ticket d'achat pour un remboursement sur présentation de cette facture.

Attention! La période d'éligibilité aux fonds d'aide court au maximum jusqu'à 3 mois après la date de passage au tout numérique.

Pour les personnes éligibles, il est donc important d'acheter leur matériel au plus tard trois mois après l'arrêt du signal analogique dans leur région.

Une assistance technique gratuite est également prévue pour accompagner les foyers vulnérables face aux changements technologiques (personnes de plus de 70 ans et/ou souffrant d'un handicap supérieur ou égal à 80 %).

Elle consiste en une intervention gratuite à domicile, sur rendez-vous, pour le branchement de l'adaptateur et le réglage des chaînes.

Pour bénéficier d'une de ces aides ou connaître précisément leurs conditions d'attribution, contactez le central d'appel de France Télé Numérique: **0970 818 818**.

Plan de développement de massif

Un outil dynamique de proximité

Le Plan de Développement de Massif est entré dans sa phase opérationnelle. Le programme d'actions, validé en juin dernier par la communauté de communes, va se poursuivre jusqu'en juin 2012.

Ces actions concernent les différents acteurs de la forêt et valorisent la multifonctionnalité du massif (ressource, sylviculture, filière bois, loisirs...).

Forces Communes vous restitue les principaux temps forts de ce programme d'actions au cours des derniers mois et vous annonce les prochains rendez-vous du premier semestre 2011.

Les premières actions



■ **Le samedi 10 octobre 2010**, une soixantaine de propriétaires forestiers a pris part à l'atelier « **cubage et vente des bois** » organisé au Compeix, commune de Saint-Pierre-Bellevue, en partenariat avec le Groupement de Développement Forestier (GDF) de Millevaches.

Les participants ont pu se livrer à l'estimation de bois sur pied de mélèze et de douglas en forêt de Jarjaval.

Cette initiation s'avérait nécessaire car de nombreux propriétaires hésitent à prendre leur décision.

Souvent parce qu'ils ne savent pas que leurs bois sont arrivés à maturité, qu'ils ignorent le volume indicatif du lot et qu'ils méconnaissent les cours régionaux.

■ **Le samedi 23 octobre**, dans le cadre des **journées régionales d'ouverture de la forêt privée au public**, Dominique Couraud accueillait à la Villatte, commune de Saint-Junien-la-Bregère, une vingtaine de personnes.

Une promenade en forêt a donné lieu à



une explication pédagogique du quotidien d'un propriétaire forestier privé.

Cette visite a mis en lumière un comportement particulièrement responsable de reboisement, un respect des peuplements feuillus et une implication dans la traçabilité des bois.

■ Un autre grand chantier du Plan de Développement de Massif concerne la mise en pratique d'**un mode opératoire lié à l'exploitation et à la sortie des bois**.

Cette démarche de concertation implique le propriétaire, l'exploitant et les élus de la commune où est situé le lot.

Le professionnel se doit de décrire le déroulement du chantier tel qu'il l'envisage : durée, délai, itinéraire de sortie des bois, point(s) de stockage, enlèvement des bois...

De son côté, la municipalité communique à l'entreprise toutes les informations concernant les réseaux et les éventuelles préconisations environnementales, patrimoniales ou d'urbanisme concernant ce lot, afin d'éviter tout imprévu en cours de chantier.

Enfin, l'état des voiries utilisées pour le

débardage (chemins ruraux) et pour le transport des bois (routes goudronnées, pistes forestières) fait l'objet d'un double état des lieux, avant le début du chantier et à la fin.

Actuellement, deux chantiers « témoins » sont en cours de préparation sur les communes de Royère-de-Vassivière et de Montboucher.

Une information des 20 maires de l'intercommunalité est en cours pour que prochainement toutes les communes puissent s'impliquer dans cette concertation municipalité – entreprise – propriétaires.

Des contacts ont également été pris avec les exploitants, le GDF Millevaches et les syndicats de propriétaires pour une plus grande implication de tous les acteurs.

Les enjeux de cette concertation sont multiples. Ils tendent vers :

- une exploitation forestière mieux vécue et plus fiable et une meilleure image des métiers de la mobilisation des bois en forêt.

- la limitation des dégâts causés aux voiries communales régulièrement sollicitées par des exploitations de bois.

- une approche concertée des propriétaires, des professionnels et des élus pour préserver le bon état des voiries et pour assurer des conditions de sécurité à tous les usagers de ces voies.

Le but de cette démarche est de parvenir à établir en juin 2012, terme de l'opération, une procédure claire pour tous les acteurs de la forêt, en cohérence avec d'autres actions initiées sur le plan départemental →



Les sorties des élus sur le thème du bois énergie : visite de la plateforme de fabrication de plaquettes de Bessines en Haute-Vienne (à gauche) et visite de l'usine EO2 à Saint-Germain près Herment, dans le Puy de Dôme, qui produit 80 000 tonnes de granulés bois par an (à droite).

Entreprises

La scierie Tartière fait feu de tous bois



« Il faut replanter après la coupe des arbres sinon on va bientôt manquer de bois. » C'est le cri d'alarme que lance Christian Tartière. « Dans 10 ans, ajoute le P-DG de la scierie Tartière et Fils, l'épicéa va se faire rare, on coupe aujourd'hui les arbres plantés après la guerre.

Il y aura encore du douglas mais pas toujours de bonne qualité. La ressource va s'appauvrir. Dans les années soixante, il se plantait en France 70 000 ha de résineux par an, nous sommes tombés aujourd'hui à 16 000 ha. Le déficit est énorme.

Il faut vraiment sensibiliser les propriétaires à replanter si on ne veut pas avoir un gros problème dans l'avenir. »

Se félicitant de la mise en œuvre du Plan de Développement de Massif, Christian Tartière soulève, par ailleurs, une autre



problématique: « Nous avons un besoin crucial de pistes forestières pour le débardage et le transport du bois.

Il convient absolument qu'en concertation avec les communes nous parvenions à trouver les solutions. »

Créée en 1957, la scierie Tartière et Fils, dispose de deux sites avec un effectif total d'une trentaine de salariés. Elle a son siège social à Villosanges dans le Puy de Dôme où se trouve une unité de production. Mais le noyau dur de l'entreprise se situe sur la ZI la Chassagne, à Bourgneuf.

C'est depuis ce site, où opèrent les services comptables et administratifs, que Christian Tartière dirige l'entreprise familiale.

Spécialisée dans le sciage à palette, la scierie bourganiaude se déploie sur 5 ha de terrain avec 4200 m² de bâtiments et un effectif d'une vingtaine de personnes.

Chaque année 90 000 m³ de résineux, provenant à 60 % du Limousin et 40 % d'Auvergne, sont consommés pour une production de 42 000 m³ de bois scié destiné aux fabricants de palettes.

Les produits connexes sont également commercialisés: les écorces pour l'énergie et le compost, la sciure pour la fabrication de panneaux et le bois énergie, les plaquettes pour l'industrie papetière et le bois énergie. La scierie fait feu de tous bois pour développer son activité. Sur le site, la ronde des poids lourds est incessante.

Une trentaine de camions effectue des rotations quotidiennes pour livrer le bois brut et emporter les produits commercialisés.

Un chiffre d'affaires de 9 millions d'euros

« Nous travaillons à la demande et par campagnes, explique Christian Tartière. Nous trions nos commandes par diamètre et par longueur et nous programmons des campagnes de sciage d'une demi-journée en moyenne.

A midi ou le soir, nous changeons nos outils en fonction de la prochaine coupe à effectuer. Dans une demi-journée nous traitons 110 à 130 m³ de bois, ce qui peut représenter une commande de trois camions. »

Après avoir connu une année 2009 difficile avec une baisse de chiffre d'affaires de 37 % due aux effets conjugués de la crise économique et de la tempête, l'entreprise a su rebondir.

Elle a réalisé en 2010 un chiffre d'affaires de 9 millions d'euros HT et doit faire face actuellement à une forte et inhabituelle poussée de la demande au point que Christian Tartière s'interroge: « les industriels ont-ils peur de manquer de bois? »



→ Les prochains rendez-vous du Plan de Développement de Massif

■ 18 avril 2011 :

Assemblée générale du GDF Millevaches sur le territoire. Partie technique consacrée à la sylviculture et à la mobilisation des bois (Propriétaires forestiers et élus).

■ 24 juin 2011 :

Gestion durable des Forêts et reboisement (Propriétaires forestiers et élus).



Lancement du premier Plan d'Approvisionnement Territorial en Limousin

La communauté de communes de Bourgneuf-Royère de Vassivière et le Parc Naturel de Millevaches en Limousin ont lancé conjointement un Plan d'Approvisionnement Territorial (PAT) à l'échelle d'un vaste territoire couvrant 128 communes. Ce PAT s'inscrit comme une action complémentaire au Plan de Développement de Massif de la Communauté de Communes. Il vise à combler une grave carence concernant la connaissance des ressources de la forêt limousine. Pour pallier ce manque et affiner l'Inventaire Forestier National, des personnes vont aller recueillir sur le terrain des informations concernant les différents peuplements.

Le PAT est un outil à caractère opérationnel élaboré par l'Union Régionale des Communes Forestières d'Auvergne Limousin (URCOFOR) en lien étroit avec l'ensemble des acteurs forestiers locaux. Il permet de mettre en parallèle les consommations actuelles et futures et la ressource mobilisable tant en bois d'œuvre qu'en bois énergie. Le plan d'approvisionnement donne également les informations nécessaires pour définir les équipements communs (plates-formes, hangars, etc.) à mettre en place pour assurer la sécurité de l'approvisionnement et la mutualisation des différentes sources de bois (forêts publiques, forêts privées, industriels du bois, agriculteurs) à l'échelle du territoire. Véritable tableau de bord territorial, il constitue enfin pour tous les acteurs de la forêt un outil d'aide à la décision précieux. Elus, propriétaires et professionnels vont pouvoir envisager les investissements nécessaires à une meilleure mobilisation des bois et une logistique optimisée.

Un centre hospitalier de proximité

L'accès aux soins pour tous, y compris en milieu rural, demeure une priorité de santé publique.

Le Centre Hospitalier Bernard Desplas à Bourgneuf ne subsistera uniquement que si les patients gardent leur confiance en son offre de soins. L'avenir du Centre Hospitalier est donc de la responsabilité de tous.

Ouvert au grand public le Centre Hospitalier Bernard Desplas a la capacité d'apporter aux usagers les réponses sanitaires et sociales adaptées à leurs situations. L'ensemble du personnel médical, paramédical, administratif, technique et logistique constitue un effectif d'environ 300 personnes qui assure des soins de qualité.

La direction du Centre Hospitalier Bernard Desplas est assurée par Patrick Martin (directeur du centre hospitalier de St Vaury, chargé de la direction par intérim du centre hospitalier de Bourgneuf en attendant la nomination d'un directeur) et par Marie-José Circhirillo (directrice adjointe).

Le Conseil de surveillance (instance qui se prononce sur la stratégie et exerce le contrôle permanent de la gestion de l'établissement) est composé de représentants des collectivités territoriales, de personnels de santé et de personnalités qualifiées.

Ce conseil est présidé par Jean-Pierre Jouhaud, Maire de Bourgneuf. Membre de droit de cette instance, le Président de la Communauté de communes de Bourgneuf - Royère de Vassivière, Jean-Claude Michaud, en est le vice-président. Bernard Laborde, conseiller général du canton de Royère-de-Vassivière, représente le Conseil général de la Creuse.

Cet établissement de santé, certifié par la Haute Autorité de Santé depuis 2008 (label de qualité) héberge et/ou hospitalise chaque année 1300 personnes.

Il effectue 12 000 actes de consultations, enregistre environ 4 000 passages au Service d'Accueil Médical, 13 700 demandes d'examen de laboratoires et réalise 3 500 actes de radiologie (chiffres de décembre 2010).

Enfin, le Service de Soins Infirmiers A Domicile (SSIAD) du Centre Hospitalier participe, en collaboration avec les partenaires libéraux et institutionnels, au maintien à domicile des personnes âgées et handicapées. Il dispose de 42 places.

Aujourd'hui, le Centre Hospitalier Bernard Desplas (05 55 54 50 00) met à la disposition de la population :

■ Une structure d'hospitalisation complète, composée de deux services :

- Service de Médecine : 05 55 54 50 10.

- Service de soins de suite et de réadaptation : 05 55 54 50 20.

■ Une structure d'hébergement (05 55 54 51 44), composée de deux unités :

- Une unité de soins de longue durée, pour les prises en charge de type sanitaire.

- Un Etablissement Hébergeant des Personnes Agées Dépendantes (EHPAD) sur 2 sites : site hôpital et site Voie Dieu.

■ Un accueil médical, recevant le public 7 jours / 7 et de 8 h à 20 h : 05 55 54 50 50.



■ Un service de consultations (05 55 54 50 31) : cardiologie, centre de planification et d'éducation familiale, chirurgie / orthopédie / traumatologie, chirurgie digestive, consultation mémoire relais, (maladie d'Alzheimer) gynécologie / obstétrique, médecine / nutrition, ophtalmologie, pneumologie, suivi de grossesse / préparation à l'accouchement, tabacologie.

■ Un service de radiologie : 05 55 54 50 81.

■ Un laboratoire d'analyses de biologie médicale : 05 55 54 50 80.

■ Un service pharmacie (dispensation de médicaments à réserve hospitalière, non disponibles en pharmacie de ville) : 05 55 54 50 82.

■ Un pôle gérontologie, un Centre Local d'Information et de Coordination, qui informe et accompagne les familles et les résidents (EHPAD) et gère le SSIAD : 05 55 54 51 44.

■ Un accueil à la journée ou à la demi-journée pour les personnes âgées présentant des troubles de la mémoire (site Voie Dieu) : 05 55 54 51 44.

Pour toute information complémentaire, n'hésitez pas à contacter le service des admissions : 05 55 54 50 00.

forces communes

Le journal de la communauté de communes de Bourgneuf Royère de Vassivière

Tél. 05 55 54 04 95

Site internet :

www.cc-bourgneuf-royeredevassiviere.fr

Directeur de la publication : Jean-Claude Michaud

Conception, rédaction, réalisation : GBL communication

Impression : Rivet Presse Édition - Limoges

Dépôt légal février 2011

Crédits photos : Communauté de communes, J.-C. Michaud, Centre Hospitalier Bernard Desplas, CRPF Limousin, GBL

